

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

## Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le CFU est un compte commun de l'ordonateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

## Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

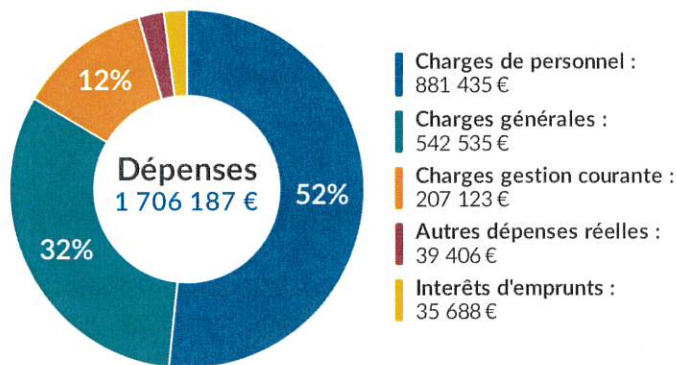
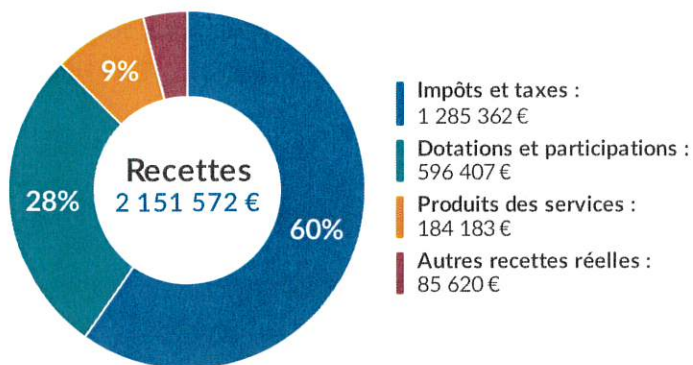
## Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	2 151 572 €	1 706 187 €
	Invest	778 254 €	489 075 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	1 937 573 €	0 €
	Invest	55 280 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		4 922 680 €	2 195 263 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>2 727 417 €</b>	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	23 300 €	76 000 €
Totaux cumulés		4 945 980 €	2 271 263 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>2 674 717 €</b>	

## Points marquants

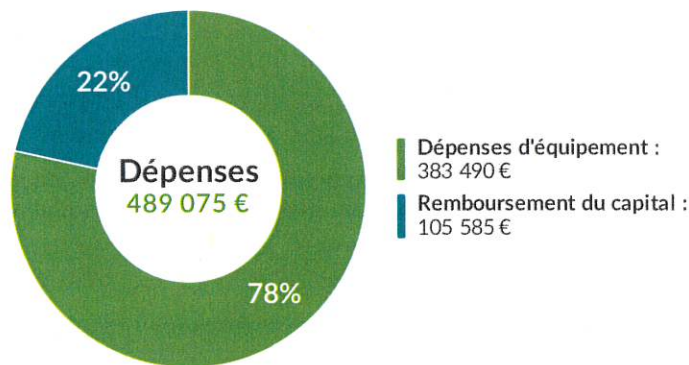
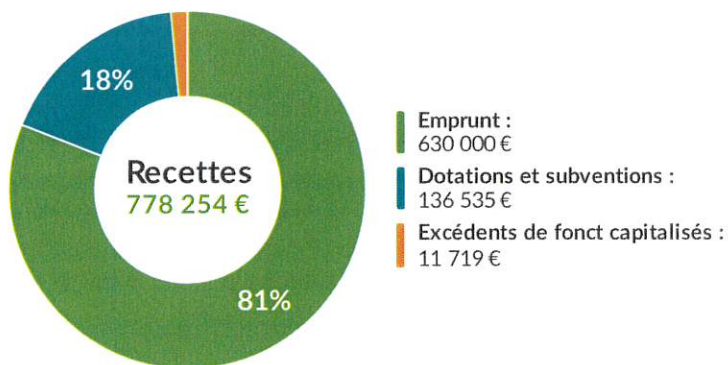
- ▶ Économies d'énergies : - 53 % entre 2020 et 2023
- ▶ Subvention d'équilibre ALP : 156 583 €
- ▶ Passage la fibre optique dans tous les bâtiments communaux.

## La section de fonctionnement



Les charges de personnel restent stables. Les hausses de prix se répercutent sur les dépenses mais sont maîtrisées par la recherche permanente d'économies (renégociation de contrats, mises à jours, ...). Le produit de la fiscalité est en hausse du fait de l'augmentation des bases fixée par l'État mais les taux communaux n'ont pas bougés. La capacité d'autofinancement reste importante.

## La section d'investissement



Les dépenses d'investissement concernent l'amélioration des bâtiments publics (remplacement de climatisations, menuiseries à l'école maternelle et au rdc de la Mairie, reprise du toit et changement du mode de chauffage à la cantine), installation de la fibre optique à la Mairie, partagée avec tous les bâtiments communaux, acquisition de mobilier et d'un logiciel pour la bibliothèque municipale et acquisition de matériel de voirie : GLUTTON / camion MASTER. Les recettes sont constituées de subventions et d'un emprunt de 630 000 € pour financer le futur aménagement de l'Espace Jean Raynal.

## Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (*hors produits de cession*) **2 151 572 €**

Dépenses réelles de fonctionnement **1 706 187 €**

**Épargne brute 445 385 €**

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à **737 573 €** et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **17.00 ETP**



## Etat récapitulatif des indemnités des élus - 2023

Annexé à la note synthétique du CFU 2023

NOM Prénom	Qualité	Montant annuel brut Indemnité de fonction	Montant des remboursements de frais	Montant total des indemnités 2023
BLANQUEFORT Jean	Maire	20 820.42 €	- €	20 820.42 €
DUHAYER Yvette	1ère adjointe	8 395.26 €	564.71 €	8 959.97 €
NICOLAS Gérard	2ème adjoint	8 395.26 €	- €	8 395.26 €
SEGUIER Virginie	3ème adjointe	8 395.26 €	- €	8 395.26 €
GINIEIS Alain	4ème adjoint	8 395.26 €	- €	8 395.26 €
VIGUIER Thierry	Conseiller délégué	7 056.90 €	- €	7 056.90 €
ARMENGOL André	Conseiller délégué	3 095.28 €	- €	3 095.28 €
SANCHEZ Séverine	Conseillère déléguée	3 095.28 €	- €	3 095.28 €
VERLET Lyria	Conseillère déléguée	3 095.28 €	- €	3 095.28 €
GARCIA Rémy	Conseiller municipal	- €	25.60 €	25.60 €
			<b>TOTAL 2023</b>	<b>71 334.51 €</b>